



Déclaration liminaire

CAPD du 29 mai 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les IENs,

En ouverture de cette CAPD, nous ne pouvons taire le mépris avec lequel sont traités les enseignants en particulier, les citoyens en général. Attaque après attaque, ce gouvernement ne cesse d'affaiblir notre métier, notre statut, les Services Publics, nos valeurs...

Sous le feu d'annonces médiatiques – qui n'ont rien de pédagogique, les enseignants sont relégués au simple rang d'exécutants, incapables de savoir choisir les méthodes qui feront progresser leurs élèves, ignares au point que le ministère même doit leur imposer les manuels et la taille des cahiers avec lesquels il faudrait dorénavant travailler ! Au SNUipp-FSU49, nous dénonçons l'abus de pouvoir d'un ministre autoritariste, usant du Bulletin Officiel comme autant de sommations pédagogiques vaines et discutables.

Avec de telles injonctions, nous imaginons aisément la formation initiale de nouveau au cœur de la cible. Sans attendre, dès la rentrée prochaine, c'est la formation continue qui se retrouve en ligne de mire. Début avril, le ministère a annoncé sa volonté de circonscrire les animations pédagogiques aux seuls objets du français et des mathématiques. Quid des autres domaines d'apprentissage ? des besoins identifiés par les équipes ? de la place des projets d'école ? Quelle confiance accordée au professionnalisme de nos collègues ? Quelle écoute de leurs besoins ? Nulles. Au niveau national, le SNUipp-FSU est signataire du manifeste « pour une formation non imposée correspondant aux besoins du terrain ». Au niveau départemental, à l'instar de l'enquête menée auprès de toute la profession en 2012, le SNUipp-FSU49 va redonner la parole sur ce sujet à l'ensemble de nos collègues. L'injonction vise à supplanter les expressions du terrain, qui déjà en 2012, critiquaient la tendance au « formatage » des animations pédagogiques, et plébiscitaient les idées d'interventions de qualité, en réponse à des besoins spécifiques, permettant de dégager du temps aux équipes, et avec une ouverture culturelle marquée. L'exact contraire donc de ce qui s'annonce...

Les 22 et 26 mai, la FSU et le SNUipp-FSU se sont pleinement engagés dans les manifestations pour dénoncer la politique menée qui remet en cause le modèle social en réduisant les capacités d'action des Services Publics et de la Fonction Publique. Et pourtant, ce sont bien ces derniers, et tous les agents qui y œuvrent quotidiennement, qui jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale du pays, la redistribution des richesses, l'accès des citoyen.ne.s aux droits sociaux. Affaiblir les Services Publics, c'est tourner le dos aux principes de solidarité et d'égalité qui fondent l'organisation de la société. C'est à l'opposé des valeurs et du projet de société que porte le SNUipp-FSU.

Morgue du premier ministre qui ne voit dans ce dernier rassemblement qu' « un petit coefficient de marée »... Sous-entendu à peine voilé du ministre de l'intérieur qui avance l'idée que le droit fondamental à manifester pourrait être aboli... Les expressions citoyennes et syndicales sont moquées, méprisées et menacées.

Ainsi, vendredi 25 mai, dans le cadre du chantier - ironiquement nommé - « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives, dont la FSU, ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction Publique. Les Commissions Administratives Paritaires, telles que celle qui se tient en ce moment même, seraient abolies, le paritarisme supprimé... Étouffer la parole des salariés, liquider les instances représentatives..., la politique macronnienne ne connaît plus aucune limite ! Nous nous opposons fermement à ce projet délétère, porteur d'opacité et d'iniquité.

Toutes ces annonces, injonctions, menaces..., toutes ces prises de position ministérielles ne manqueront pas d'avoir des incidences départementales. C'est à ce titre que ces sujets méritent d'être aussi évoqués et traités ici sans qu'il ne s'agisse de les renvoyer à la seule dimension ministérielle ou nationale.

La bienveillance, dont il est question à chaque instant au ministère, suppose à nos yeux des réponses de proximité, d'égalité et de transparence.

C'est dans cette perspective que nous interviendrons sur tous les sujets traités au cours de cette CAPD, et que nous vous avons fait parvenir nos questions diverses.

Concernant le sujet majeur de cette instance, la phase principale du mouvement, nous remercions les services pour la prise en compte de nos premières remarques, et la production d'un second projet de mouvement. Ce travail est le fruit de la transparence permise par le SNUipp-FSU 49 qui propose à chaque collègue de prendre connaissance de sa proposition d'affectation. Au SNUipp-FSU, notre conception de la représentation des personnels n'est pas de confisquer l'information, mais bien d'impliquer les enseignants dans la gestion des opérations administratives qui les concernent, dans le respect de la confidentialité exigée par la loi et indispensable à la confiance que nos collègues accordent à l'outil syndical. Concernant le mouvement, restent cependant des interrogations, et nous nous permettons, Monsieur le DASEN, de vous rappeler que nous sommes toujours en attente de votre réponse, promise pour le 14 mai, concernant les affectations sur les postes ASH...

D'autres points, pourtant absents de l'ordre du jour, nous semblent devoir être traités aujourd'hui, tels que les départs en formation CAPPEI et les demandes de temps partiels... Nous souhaitons être destinataires en séance des documents de travail relatifs à ces deux sujets.

Nous vous avons par ailleurs soumis plusieurs situations individuelles de collègues, qui soit vous sollicitent dans le cadre d'un recours gracieux, soit s'étonnent de courrier reçu émanant de l'administration, ou encore souhaitant par notre intermédiaire des précisions sur la gestion de leur situation propre ou de celle de leur école.

Traiter avec transparence et équité l'intégralité de ces demandes, dans l'intérêt commun des enseignants, des écoles, du Service Public d'Education, voilà l'enjeu majeur à nos yeux de cette commission.